

LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE TRIATHLON ET DUATHLON
A.S.B.L.

Baronheid 397, 4970 Stavelot
087/46 28 72 0476/91 14 37
tleon@skynet.be
www.lbftd.be

REGLEMENT LADIES CUP

L.B.F.T.D.

1. Généralités

- a. Le label « Ladies Cup » (LC) est la propriété exclusive de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD).
- b. Le challenge LC est un circuit de régularité comprenant des épreuves de triathlon/duathlon/duathlon VTT réparties sur l'ensemble d'une saison. Il est destiné à promouvoir le triathlon et le duathlon francophones parmi les dames.
- c. Le challenge LC ne comprend que des épreuves **promotion**, avec un départ pour les participantes au challenge clairement distinct et séparé des autres participants éventuels à l'épreuve.

2. Sélection des épreuves

- a. Il appartient au Conseil d'Administration (CA) de la LBFTD de désigner les épreuves retenues pour le challenge LC. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 12.
- b. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature avant le 30 septembre. Les organisations retenues par le CA seront averties de leur sélection le jour de l'Assemblée des Associations Affiliées (AAA).
- c. Si, pour des raisons que le CA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible dans le « LBFTD magazine », ou via le site de la Ligue.
- d. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter le « Cahier des Charges des Organisateurs de Triathlon/Duathlon » (CdC). Elles mettront un point d'honneur à suivre les directives spécifiques au présent règlement LC.
- e. Les CdC sont disponibles, sur simple demande, au siège administratif de la Ligue. Chaque année, ils seront, si nécessaire, actualisés au cours de l'AAA.

3. Publicité

La mention « Ladies Cup » ainsi que les logos des sponsors officiels de la Ligue devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice.

4. Participantes

Toutes les athlètes, licenciée ou non peuvent participer aux différentes épreuves du challenge. Seules les athlètes non licenciées ou ayant une licence récréative figureront au classement final et pourront bénéficier des cadeaux qui seront éventuellement offerts.

5. Frais de participation

- a. La participation des athlètes au challenge LC est gratuite.
- b. Le prix d'inscription aux épreuves devra être le même pour toutes les participantes.

6. Grille de prix en espèces des épreuves/Classement

- a. Il n'y a pas de grille de prix en espèces.
- b. Un seul classement, toutes catégories confondues, sera établi et un podium complet (athlètes non licenciées et licences récréatives uniquement) récompensé par des coupes et/ou médailles.**

7. Attribution des points

- a. Points attribués lors de chaque épreuve :

Place	Points	Place	Points
1	300	6	274
2	290	7	271
3	284	8	268
4	280	9	265
5	277	10	262

A partir de la 11^{ème} athlète, 1 point de moins que la précédente jusqu'à l'attribution de 1 point pour toutes les « finishers ».

- b. L'athlète victorieuse du classement final sera celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé au challenge (voir tableau Par 8).
- c. En cas d'égalité, celle qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classée en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète la plus âgée sera classée en premier.

8. Participation minimum

	Triathlon/Duathlon						
Nombre d'épreuves et >	10	9	8	7	6	5	4
Classement et Cadeau	5	5	5	4	4	3	3

- Nombre d'épreuves = nombre d'épreuves inscrites au challenge.
- Classement et Cadeau = nombre de participations nécessaires pour figurer au classement et bénéficier du cadeau éventuel LC.

- a. Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles elles ont participé.
- b. Si une épreuve est supprimée du calendrier après le déroulement de la 1^{ère} épreuve prévue à ce calendrier, toutes les athlètes recevront pour cette épreuve supprimée la moyenne des points des autres épreuves auxquelles elles ont participé.

9. Remise des prix de la Ladies Cup

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée.
- b. Il n'y a pas de primes offertes. Un podium complet sera récompensé par des coupes et/ou médailles.
- c. L'octroi éventuel d'un cadeau ainsi que la nature et le montant de celui-ci sera fixé par le CA en fonction des possibilités financières de la Ligue.

10. Commission Ladies Cup

- a. La Commission LC sera constituée de 3 membres du CA LBFTD et de 3 organisateurs du challenge LC. Les membres de cette commission seront désignés lors de l'AAA. La présidence de la commission reviendra au président de la LBFTD.
 - b. La commission se réunira (sur décision du CA) chaque fois que nécessaire ou à la demande d'un organisateur, pour régler un litige.
 - c. En cas d'égalité dans un vote, la voix du président sera prépondérante.
 - d. Pour être recevable, toute réclamation devra être adressée par écrit au siège de la Ligue, avec la mention « A l'attention de la Commission Ladies Cup » au plus tard 15 jours francs après la publication des résultats de l'épreuve sur le site internet LBFTD. Passé ce délai, la réclamation sera non recevable.
 - e. Les décisions prises par la commission sont sans appel.
11. Le CA LBFTD se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves du challenge LC.